



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Décision n° D2018-19

PORTANT ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES INTITULÉES : « QUALITÉ DE VIE EN RÉSIDENCES AUTONOMIE » ET LA FICHE REPÈRE INTITULÉE : « LE PROJET PERSONNALISÉ : UNE DYNAMIQUE DE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT (VOLET RÉSIDENCES AUTONOMIE) ».

Vu l'art. 23 de la Convention constitutive de l'Anesm,

Vu l'avis favorable n° 2018-134 du Comité d'orientation stratégique, ayant valablement délibéré en sa séance du 15 février 2018,

Vu l'avis favorable n° 2018-128 du Conseil scientifique, ayant valablement délibéré en sa séance du 16 février 2018.

Décide :

Article 1^{er} : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Qualité de vie en résidences autonomie » et la fiche repère intitulée : « Le projet personnalisé : une dynamique de parcours d'accompagnement (volet résidences autonomie) » sont adoptées.

Fait à Saint Denis, le 26 mars 2018

Le Directeur

signé

Paul CASTEL

N°2018-134

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

AVIS

Objet : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Qualité de vie en résidences autonomie » et la fiche repère intitulée : « Le projet personnalisé : une dynamique de parcours d'accompagnement (volet résidences autonomie) ».

Le Comité d'orientation stratégique, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable à l'unanimité à l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux en vue de l'adoption des recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Qualité de vie en résidences autonomie » et la fiche repère intitulée : « Le projet personnalisé : une dynamique de parcours d'accompagnement (volet résidences autonomie) ».

Fait à Saint Denis, le 15 février 2018

Le Président du Comité d'orientation stratégique



André DUCOURNAU



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

N°2018-128

CONSEIL SCIENTIFIQUE

AVIS

Objet : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Qualité de vie en résidences autonomie » et la fiche repère intitulée : « Le projet personnalisé : une dynamique de parcours d'accompagnement (volet résidences autonomie) ».

Le Conseil scientifique, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable à l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux en vue de l'adoption des recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Qualité de vie en résidences autonomie » et la fiche repère intitulée : « Le projet personnalisé : une dynamique de parcours d'accompagnement (volet résidences autonomie) ».

Fait à Saint Denis, le 16 février 2018.

La Présidente du Conseil scientifique

Annie FOUQUET

5, avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner – 93218 Saint Denis La Plaine Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00
www.anesm.sante.gouv.fr
N° Siret : 130 003 619 000 33